

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et RULLIER,
Place de la Bourse, 33.
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LATITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Octobre 1877.

Bulletin politique.

La presse républicaine commente à qui mieux mieux la nouvelle mise en avant par le Constitutionnel, et relative à un manifeste que le Maréchal adresserait en temps opportun au pays, dans le cas où le chef de l'Etat ne pourrait arriver à s'entendre avec la nouvelle majorité. Il ne s'agit rien moins que de mettre la nation tout entière en demeure de se prononcer directement sur le maintien du Maréchal à la haute fonction à laquelle il a été appelé, ou sur le choix de son successeur.

Nous n'avons pas besoin d'indiquer quelle est l'étrangeté de ce ballon d'essai, auquel tout homme sensé ne saurait un seul instant s'arrêter. Une telle décision, sans doute, semblerait assez s'accorder avec le caractère de l'homme qui a tant de fois revendiqué la responsabilité personnelle des actes accomplis depuis le 16 mai.

Mais si nous avons insisté sur ce point capital, nous avons aussi à diverses reprises indiqué que les ennemis de la politique présidentielle y chercheraient en vain un manquement quelconque à la légalité.

Malgré la passion dont a été toujours animé leur langage, malgré tous les anathèmes lancés contre elle par la presse républicaine, les sommités du parti se sont vues obligées de convenir de la parfaite correction dont elle ne s'est jamais un seul instant écartée.

Peut-on penser dès lors que le Maréchal pourrait, même dans la situation la plus tendue, y manquer en quoi que ce soit ?

Sans doute les circonstances sont graves. Mais le nouvel appel fait au pays par la voie des élections partielles des assemblées départementales peuvent modifier les choses presque du tout au tout.

Dans le cas où le suffrage universel législatif se trouverait déjugé au 4 novembre, les exigences de la majorité républicaine de la Chambre des députés diminueraient singulièrement, et l'on ne se trouverait certainement plus en présence d'une opposition systématique et illégale, qui amènerait fatalement le pouvoir législatif aux mesures extrêmes dictées par la Constitution elle-même.

Quoiqu'il en soit, tous les racontars mis au jour par une presse qui se dit chaque jour de mieux en mieux informée doivent être considérés comme de pure fantaisie ou tout au moins prématurés. Au nombre de ces fausses nouvelles, il faut compter celle consistant à donner la composition d'un ministère d'affaires dans lequel, à côté d'éléments nouveaux, entrerait une partie de l'ancien cabinet.

Le Président de la République a trop souci des hommes qui représentent si exactement la note de sa politique pour leur donner aux yeux du pays même un semblant de désapprobation, en acceptant dès à présent leur démission, avant de procéder aux diverses élections qui restent à faire.

La nouvelle attitude du Soleil est l'objet de vives critiques de la presse conservatrice. Cette feuille propose un projet de transaction qui ne serait, en somme, de la part du Maréchal, qu'une sorte de capitulation en règle.

Tout parlant que nous soyons d'une conciliation prochaine, nous n'en voulons qu'une qui soit vraiment compatible avec les exigences de la situation et avec la dignité du chef de l'Etat qui, selon nous, doit être avant tout sauvegardée.

LE DOSSIER DE LA DROITE.

La gauche a annoncé qu'elle réunirait le dossier des prétendues irrégularités et illégalités qu'elle compte mettre à la charge de leurs auteurs par voie de responsabilité politique, judiciaire, pécuniaire même.

Nous croyons savoir qu'on s'occupe

aussi à droite de réunir le dossier de la pression électorale imputable à la gauche.

Un des chapitres les plus importants et les plus curieux de ce dossier, devant lequel tous les vieux parlementaires se voilent la face et lèvent les bras au ciel, tant il révèle d'ignorance ou de mépris des plus élémentaires notions du droit politique et de la tradition constitutionnelle, c'est le recueil des circulaires, avis, consultations, proclamations, manifestes du comité des gauches sénatoriales, dont un encore vient d'être publié.

On n'a pas idée de l'effet que produit dans son ensemble ce recueil de documents étonnants, ce livre rouge sénatorial.

Les Anglais surtout ne peuvent assez exprimer leur surprise de l'attitude tout à fait inconstitutionnelle et vraiment révolutionnaire prise par les gauches sénatoriales.

Le Sénat est un corps de modération et de contrôle, investi par la Constitution du droit souverain de dissolution, puisque son avis favorable est indispensable en ce cas.

Le Sénat a voté cet avis conforme à vingt voix de majorité.

Dès ce moment, sa mission était terminée, ou si elle continuait encore, c'était comme celle du juge. Il avait prononcé en premier appel ; il pouvait être mis dans l'obligation de prononcer de nouveau. Par suite, le devoir le plus essentiel et le plus élémentaire qui s'imposait à tout membre de la haute Assemblée, c'était de s'abstenir de toute intervention dans la lutte électorale.

C'est ce que la majorité du Sénat, il faut lui rendre cette justice, a parfaitement compris. Elle s'est abstenue, elle s'est tue, jusqu'à la veille du scrutin, se bornant ce jour-là à donner au Maréchal, chef du gouvernement, un témoignage de respect et de confiance, et à conseiller aux conservateurs de faire leur devoir.

Toute différente, trop différente a été l'attitude de la minorité du Sénat.

Ces juges se sont faits avocats ; et ils ont plaidé eux-mêmes contre les décisions du tribunal dont ils avaient fait partie.

Depuis le premier jour de la lutte jus-

qu'au dernier, les gauches sénatoriales, prudemment retranchées derrière l'inviolabilité (très-contestable constitutionnellement) qu'elles se sont arrogées, même hors session, ont profité de cet abri pour tirer sans interruption sur les troupes conservatrices et sur leurs chefs.

Qu'on parcoure les annales parlementaires de tous les pays constitutionnels : Angleterre, Belgique, Italie.

A nulle époque, dans ces pays, on ne voit l'immunité parlementaire étendue à l'intervalles des sessions et détournée de son but et de son caractère pour devenir un brevet d'impunité.

A nulle époque, dans ces pays, on n'a vu la minorité d'une haute Assemblée continuer hors de l'enceinte parlementaire un débat vidé par un vote, et combattre avec acharnement, pendant quatre mois, la majorité.

A nulle époque, dans ces pays, on n'a vu la minorité de l'Assemblée de contrôle prendre parti pour le contrôle.

Jamais on n'a vu le juge intervenir comme avocat dans un procès plaqué devant lui, et battre en brèche sa propre autorité.

Jamais on n'a vu l'Assemblée, qui a dissous, protester contre la dissolution et se mêler à la lutte entre la Chambre dissoute et le gouvernement, en prenant parti contre le gouvernement.

Si l'on considère en détail les actes de cette opposition constituée, inviolable, impunie, de cet Etat révolutionnaire dans l'Etat qu'on appelle le comité des gauches sénatoriales ; si l'on se souvient de son rôle irritant, violent, funeste, dans l'affaire des obsèques de M. Thiers, de ses manifestes pendant la période électorale, manifestes marqués au coin révolutionnaire, de ses manœuvres de la dernière heure, du singulier et irrégulier mandat qu'elle s'est attribuée, après la lutte d'en juger les résultats, d'en résoudre les questions (affaires des élections Gaze-Lamothe, Boudeville-Mouchy, et question des bulletins gommés), on conviendra qu'il est difficile de voir une plus étrange perversion de mandats, une atteinte

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE POÈTE ET LE PAYSAN.

(Suite et fin.)

— C'est Moser ! dit la paysanne, qui s'arrêta court.

— Hô ! hé ! ouvre vite, femme, cria le fermier du dehors.

Elle courut tirer le verrou, et Moser parut portant dans ses bras le vieux chien aveugle.

— Le voici, dit-il gaiement ; Dieu me sauve ! j'ai bien cru que je ne le retrouverais jamais : la malheureuse bête avait roulé au fond de la grande pierre.

— Et tu es allé le chercher là ? demanda Dorothée effrayée.

— Fallait-il pas le laisser au fond, pour le retrouver noyé demain ? répliqua l'ancien soldat. J'ai glissé le long de la grande berge, et je l'ai emporté dans mes bras comme un enfant ; seulement, la lanterne y est restée.

— Mais, malheureux, tu risquais ta vie ! s'écria Dorothée, à qui l'explication de son mari donna le frisson.

Celui-ci fit un mouvement d'épaule.

se percher sur le toit de la ferme ; on se trouvait au mercredi, jour habituellement fâcheux dans leur famille.

Ses angoisses étaient enfin arrivées à un tel point que le jeune chasseur lui proposa d'aller à la recherche de son mari, et qu'elle se préparait à éveiller Fritz pour l'accompagner, lorsqu'un bruit de pas se fit entendre dans la nuit.

— C'est Moser ! dit la paysanne, qui s'arrêta court.

— Hô ! hé ! ouvre vite, femme, cria le fermier du dehors.

Elle courut tirer le verrou, et Moser parut portant dans ses bras le vieux chien aveugle.

— Le voici, dit-il gaiement ; Dieu me sauve ! j'ai bien cru que je ne le retrouverais jamais : la malheureuse bête avait roulé au fond de la grande pierre.

— Et tu es allé le chercher là ? demanda Dorothée effrayée.

— Fallait-il pas le laisser au fond, pour le retrouver noyé demain ? répliqua l'ancien soldat. J'ai glissé le long de la grande berge, et je l'ai emporté dans mes bras comme un enfant ; seulement, la lanterne y est restée.

— Mais, malheureux, tu risquais ta vie ! s'écria Dorothée, à qui l'explication de son mari donna le frisson.

Celui-ci fit un mouvement d'épaule.

— Ah ! bah ! dit-il avec une gaieté insouciant ; quand on risque rien on n'a rien ; j'ai retrouvé Farraut, c'est le principal. Si le grand-père nous voit de là-haut, il doit être content.

Cette réflexion, faite d'un accent presque indifférent, émut Arnold, qui tendit vivement la main au paysan.

— Ce que vous avez fait là est d'un brave cœur, dit-il avec émotion.

— De quoi ? parce que j'ai empêché un chien de se noyer ? répliqua Moser. Pardieu ! chiens et hommes... j'en ai, Dieu merci, retiré plus d'un d'embaras depuis que je suis né ; mais j'ai quelquefois eu meilleur temps qu'aujourd'hui. Hé ! dis donc, femme, il doit rester par là un verre de cognac ; apporte un peu ici la bouteille, que je prenne un air de soleil intérieurement : il n'y a rien qui sèche mieux quand on est mouillé.

Dorothée apporta la bouteille au fermier, qui but en portant la santé de son hôte ; puis chacun alla se reposer.

Le lendemain, le beau temps était revenu ; le ciel, dégagé des nuages, dont plusieurs avaient fondu pendant la nuit, brillait de tout son éclat ; et les oiseaux chantaient, en secouant leurs ailes, sur les arbres encore humides.

En descendant du grenier, où un lit lui avait été préparé, Arnold trouva près de la porte Farraut qui se chauffait au soleil levant, tandis que le petit

Jean, assis sur ses béquilles, lui préparait un collier de graines d'églantiers ; un peu plus loin, dans la première pièce, le fermier triniquait avec un mendiant qui venait réclamer sa dîme de la semaine ; Dorothée tenait sa besace, qu'elle remplissait.

— Allons, vieux Henri, encore un coup, disait le paysan en remplissant le verre du porte-hailions ; pour achever votre tournée, il faut prendre du courage.

— On en trouve toujours toi, fit observer le mendiant avec un sourire ; il n'y a pas beaucoup de maisons dans la paroisse où l'on donne plus ; mais il n'y en a aucune où l'on donne d'aussi bon cœur.

— Taisez-vous donc, père Henriot, interrompit Moser ; est-ce qu'on parle de ces choses-là ! buvez, et laissez le bon Dieu juger les actions de chacun. Vous avez servi aussi, vous ; nous sommes de vieux camarades.

Le vieillard se contenta de secouer la tête, et heurta son verre contre celui du fermier ; mais on voyait qu'il était plus touché de la cordialité qui présidait à l'aumône que de l'aumône elle-même.

Quand il eut repris son bissac et sauté, Moser le regarda s'en aller jusqu'à ce qu'il eût tourné le chemin. Respirant alors bruyamment :

— Encore un pauvre vieux sur le pavé ! dit-il en se tournant vers son hôte ; vous me croirez si vous voulez, monsieur, mais quand je vois des hommes

plus fâcheuse portée à la dignité d'un grand corps, un plus complet mépris des convenances parlementaires et des devoirs constitutionnels.

Le dossier électoral de la droite, envisagé à ce point de vue, est plein de piquants enseignements, et donnera lieu à des débats instructifs, car nous ne serions pas étonnés, que, soit à la Chambre des députés, soit au Sénat, le rôle étrange joué par les gauches sénatoriales ne fût l'objet d'une protestation, d'une interpellation et d'un blâme fort légitime.

Chronique générale.

Dans le conseil des ministres tenu avant-hier, sous la présidence du Maréchal, et après la question du message, qui a été traitée de nouveau devant tous les ministres, d'autres questions importantes, au point de vue de l'attitude du gouvernement devant les résolutions probables de la majorité de la nouvelle Chambre, ont été posées et discutées.

Le Maréchal a pris part à cette discussion et a soulevé certaines objections, dont la solution, d'un commun accord, ne pourra avoir lieu qu'au moment de la réunion des Chambres.

Plusieurs préfets, de retour dans leurs départements, ont déclaré que ce n'était pas exagérer que de dire qu'aux élections du 4 novembre les intérêts vitaux de la société française, seront plus engagés qu'aux élections du 14 octobre.

Le dernier scrutin, suivant plusieurs de ces fonctionnaires, n'a pas entamé la position du Maréchal. Celui du 4 novembre pourrait la compromettre si tous les conservateurs ne font pas une alliance solide sur le terrain électoral.

Un journal du soir croit savoir que M. le duc de Broglie, le général Berthaut et peut-être M. Caillaux se retireraient avant l'ouverture du Parlement.

Nos informations particulières, dit la *Correspondance universelle*, nous permettent d'affirmer qu'il n'y a rien d'exact dans cette nouvelle, quant à présent. Le cabinet complet se présentera devant les Chambres dans les conditions que nous avons indiquées.

Au milieu des bruits contradictoires qui courent dans les différents cercles politiques au sujet de la possibilité de la démission du Maréchal, tout ce que nous savons de positif c'est que des membres influents de la droite des deux Chambres qui, pour la plupart, sont encore dans les départements, ont été invités à revenir à Paris à bref délai et à se tenir en communication avec l'Elysée.

(*Correspondance universelle*.)

dont la tête brante s'en aller ainsi demandant leur pain de porte en porte, ça me tourné le sang. Je voudrais pouvoir leur mettre le couvert à tous, et trinquer avec eux comme tout à l'heure avec le père Henri. On a beau dire, voyez-vous, pour qu'une vue pareille ne vous casse pas les membres, faut penser qu'il y a là-haut un pays où ceux qui n'ont pas été appelés ici à l'ordinaire recevront double ration et double paie.

Ah! conservez cette espérance, dit Arnold; elle seule soutient et console. Je n'oublierai de longtemps les quelques heures passées chez vous, et j'espère que ce ne seront pas les dernières.

A votre aise, dit le vieux soldat; si le lit de là-haut ne vous paraît point trop dur, et si vous digérez notre lard fumé, revenez sans façon, et nous serons toujours vos obligés.

Il secoua la main que le jeune homme avait tendue, lui indiqua le chemin qu'il devait suivre, et ne quitta le sentier que lorsqu'il l'eût vu disparaître en tournant le chemin.

Arnold marcha quelque temps la tête baissée; mais, en atteignant le sommet du coléau, il se retourna pour jeter un dernier regard en arrière; et, apercevant la cheminée de la ferme, au-dessus de laquelle s'élevait une légère fumée, il sentit une larme d'attendrissement monter à sa paupière.

— Que Dieu protège toujours ceux qui reposent sous ce toit et celui qui le garde! murmura-t-il à

Le *Constitutionnel* annonce que M. Rouher est, depuis quelques jours, très-souffrant. On prétend même qu'en vue des événements qui vont se produire au Parlement, M. le baron Haussmann serait désigné pour remplacer l'ancien ministre d'Etat, si son état de santé ne lui permettait pas d'assister assidûment aux débats de la Chambre.

On lit dans l'Assemblée nationale:

« On nous annonce d'une source très-précise que le gouvernement a été informé, par une puissance voisine, des manœuvres qui se trament contre le Maréchal, entre des réfugiés politiques et certaines individualités républicaines de Paris. »

Les députés de la gauche qui sont venus à Paris, peu après les élections, ont déjà émis l'avis de soumettre à la Chambre la proposition de donner au nouveau bureau qui sera constitué la disposition de la force armée.

Le *Rappel* a reçu la dépêche télégraphique suivante, qui lui est adressée de Londres:

« Un meeting monstre est convoqué pour la semaine prochaine, dans le but d'envoyer, à l'occasion de la grande victoire républicaine et légale du 14 octobre, les félicitations du peuple anglais au peuple français, son ami et son frère. »

« Il se pourrait bien que ce fût pour dimanche prochain dans Hyde-Park. »

« Il y aura deux ou trois millions d'adhésions, car toutes les grandes villes d'Angleterre vont imiter la métropole. »

D'autre part, un journal du Midi, la *Dépêche*, signale la présence à Toulouse de MM. Frédéric Harisson et Albert Ruston, rédacteurs du journal anglais le *Times*.

« Leur mission, dit la *Dépêche*, est de recueillir les cas de pression électorale qui se sont produits dans nos circonscriptions. Ces messieurs, qui viennent de la Gironde, doivent se rendre aussi dans le Gers. »

Nous nous demandons, non sans indignation, et tous les Français dignes de ce nom se demandent de quel droit les journalistes anglais s'immiscient ainsi dans nos affaires intérieures.

Cette ingérence singulière a provoqué déjà de vives protestations de la part de la presse conservatrice, et la *Republique française* se étonne et de dire que ce n'est là qu'un acte de courtoisie contre lequel il n'y a rien à dire.

C'était, disait-on aussi, par un acte de pure curiosité que, pendant la guerre, le *Times* avait organisé un fil télégraphique avec lequel il informait les Prussiens de tout ce qui se faisait chez nous. Le gouvernement de la Défense nationale poussait la complaisance jusqu'à communiquer à ces reporters

étrangers les documents officiels vingt-quatre heures avant de les donner aux journalistes français. On sait quels ont été les résultats de ces procédés.

Et il est à remarquer que le *Times*, pour ne parler que de cette feuille, ne cessait de publier contre la France les articles les plus odieux.

Que l'organe de la Cité soit antifrançais, nous n'avons rien à dire; il est dans son rôle; mais que ses rédacteurs viennent chez nous exercer un contrôle, se faire l'instrument du radicalisme pour amener contre le gouvernement du Maréchal tous les démagogues de l'Europe; que ces journalistes se posent chez nous en juges de la politique de la France, voilà ce que nous ne saurions laisser passer sans protester de toutes nos forces.

Ce que font les rédacteurs du *Times*, les rédacteurs italiens, belges, allemands, le font à l'envi.

Nous voudrions bien savoir ce que diraient les journaux anglais, italiens, belges et allemands, ce que feraient les gouvernements de l'Angleterre, de l'Italie, de la Belgique et de la Prusse, si des journalistes français allaient faire chez eux ce que leurs journalistes font chez nous.

Il est d'ailleurs bien facile de répondre à cette question. Les journaux étrangers s'élèveraient avec énergie contre ces agissements, et les chefs d'Etat expulseraient les indiscrets audacieux que nous leur dépêchions.

Et journaux et chefs d'Etat auraient cent fois raison.

Voit-on d'ici les journalistes français allant en Angleterre pour soutenir les féministes, en Russie pour défendre les nihilistes, en Prusse et en Belgique pour appuyer les socialistes, en Italie pour plaider la cause de la *camorra*?

En vérité, nous serons toujours le peuple le plus simple, le plus naïf?

Quant aux organisateurs du meeting en l'honneur du radicalisme, pourquoi donc ne préchent-ils pas chez eux le socialisme, les bienfaits de l'Internationale et les immenses avantages du gouvernement républicain?

D'après la *Correspondance universelle*, il aurait été décidé dans le dernier conseil des ministres que des mesures de rigueur seraient prises contre les correspondants de journaux étrangers qui n'usent ainsi de l'hospitalité française que pour décrier la France.

Au vu et su de tous leurs confrères, ces reporters étrangers ne sont que des agents de l'Internationale ou des ennemis de notre pays.

LA PURETÉ DES PURS.

Le département d'Ille-et-Vilaine vient d'être le théâtre d'un petit scandale électoral dont les feuilles écarlates se garderont bien de parler.

Pour combattre efficacement la candidature conservatrice de M. le marquis de Piré, dans la deuxième circonscription de la ville de Rennes, le gérant du journal *l'Avenir*, organe du candidat républicain, n'a rien imaginé de mieux que de confisquer au dernier moment, à l'aide d'une supercherie, une grande quantité de bulletins au nom de M. de Piré, en sorte que celui-ci s'est trouvé dans l'impossibilité d'en faire parvenir un nombre suffisant dans les communes, pendant que M. Martin Feuillée, son concurrent, inondait des siens jusqu'aux moindres hameaux.

Cette mauvaise plaisanterie amena mardi le citoyen Lagadec, gérant de *l'Avenir*, ainsi qu'un pauvre commissionnaire, son complice, devant le tribunal de police correctionnelle de Rennes, qui les a condamnés, le premier à 2,000 fr. d'amende, le second à 25 fr., et tous deux solidairement aux dépens.

Le jugement, vu la gravité des faits relevés par l'instruction, porte en outre que les deux condamnés seront privés pendant cinq ans de leurs droits civils et politiques; c'est-à-dire rayés de la liste électorale et incapables de remplir aucune fonction publique.

Ce qui n'empêchera pas les purs de se voiler la face devant les prétendues énormités de la pression administrative, et d'inventer chaque jour de nouveaux prétextes aux querelles d'allemands dont ils sont si prodigues!

Chronique Locale et de l'Ouest.

Elections du 4 novembre.

Voici la liste des candidats conservateurs de notre arrondissement pour le renouvellement partiel du Conseil général et du Conseil d'arrondissement:

CONSEIL GENERAL.

Saumur Sud. — M. LE BRECQ, candidat du gouvernement.

Gennes. — M. GRIGNON, conseiller sortant, candidat du gouvernement.

Doué. — M. DE CAMBOURG, conseiller sortant, candidat conservateur; M. MERLET, candidat conservateur.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Montreuil-Bellay. — M. GUIONIS, conseiller sortant, candidat du gouvernement.

Vihiers (deux conseillers à élire). — MM. le comte HECTOR et BESNARD, conseillers sortants, candidats du gouvernement.

ELECTION AU CONSEIL GENERAL.

M. de Cambourg, conseiller sortant pour le canton de Doué, vient d'adresser à ses électeurs la circulaire suivante:

« Messieurs les électeurs du canton de Doué,

» Lorsque je fus appelé, par vos suffrages, au Conseil général en 1874, j'ai pris l'engagement de suivre une politique exclusivement conservatrice et de consacrer tous mes efforts à la création d'un chemin de fer traversant le canton de Doué.

» J'ai tenu mes promesses.

» En toutes circonstances, j'ai défendu les principes qui sont la base du parti conservateur.

» Chargé, dès la première session du Conseil général, du rapport sur la question des chemins de fer, je fus assez heureux pour contribuer à la constitution du réseau départemental dont la ligne de Montreuil-Bellay fait partie.

» Depuis cette époque, je n'ai pas cessé de remplir les fonctions de secrétaire de la Commission des chemins de fer.

» Nier la part qui me revient dans l'établissement de la ligne qui dessert notre canton, serait donc une injustice à laquelle vous ne vous associeriez pas.

» En dehors de cette question, la plus importante de toutes celles qui ont été traitées par vos représentants, mes prédécesseurs au Conseil général, je crois avoir servi avec zèle tous les intérêts que vous m'avez confiés, et mon séjour à Paris auprès du gouvernement m'a donné les moyens, par de fréquentes démarches, d'obtenir pour vos communes et plusieurs d'entre vous des avantages que ma résidence habituelle dans le canton ne m'aurait pas permis de solliciter.

» Mon passé vous est connu; mes actes, mieux que des paroles, vous répondent de l'avenir; mon dévouement à la cause de l'ordre, que le Maréchal représente si dignement, sera à la hauteur des difficultés de l'heure actuelle.

DE CAMBOURG,

» Chef de bataillon de l'armée territoriale pour le canton de Doué. »

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Dans le mouvement du personnel enseignant de l'instruction primaire en Maine-et-Loire, qui a eu lieu pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1877, nous trouvons les noms suivants pour l'arrondissement de Saumur:

M. Bougué, instituteur à Tigné, a été nommé à Combrée.

M. Bouché, chargé du cours primaire au collège de Beaufort, a été nommé instituteur à Tigné.

M. Bonneau, instituteur à Noëlle, a été nommé aux Cerqueux-sous-Pressavant, en remplacement de M. Hubert, démissionnaire.

M. Boutin, instituteur à Bagneux, a été nommé à Varennes-sous-Montsoreau, en remplacement de M. Marteau, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Fouquet, Bazile, maître-adjoint à l'école communale de Saumur, a été nommé instituteur à Bagneux.

M. Rochereau, instituteur à Brigné, a été nommé à Saint-Jean-de-Linières.

M. Gelineau, instituteur à Méron, a été nommé à Turquant, en remplacement de M. Ménard.

M. Ruel, instituteur à Concourson, a été nommé au Puy-Notre-Dame, en remplacement de M. Baumier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Raison, instituteur à Saint-Martin-de-Place, a été nommé à Concourson, en remplacement de M. Ruel.

M. Tardif, instituteur à Saint-Jean-des-Mauvrets, a été nommé à Saint-Martin-de-Place, en remplacement de M. Raison.

M. Chauveau, Eugène, instituteur à Meigné-le-Vicomte, a été nommé à Brigné, en remplacement de M. Rochereau.

M. Bourmansais, maître-adjoint au Puy-Notre-Dame, a été nommé à Fontaine-Guéry.

M. Fardeau, instituteur à Aviré, a été nommé à Méron, en remplacement de M. Gelineau.

M. Ménard, instituteur à Turquant, a été nommé à Noyant-la-Gravoyère.

M. Gelles, maître d'études au collège de Saumur, a été nommé instituteur, à Cheffes.

M^{lle} Lavandier, institutrice communale à Saint-Jean-des-Mauvrets, a été nommée à Champigny (section de Souzay), en remplacement de M^{lle} Oudouin, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

M^{lle} Gelineau, institutrice communale à Méron, a été nommée à Turquant, en remplacement de M^{lle} Ménard.

M^{lle} Fardeau a été nommée institutrice communale à Méron, en remplacement de M^{lle} Gelineau.

M^{lle} Thomas, sœur de la Salle-de-Vihiers, a été nommée directrice de l'asile communale de la Salle-de-Vihiers.

M^{lle} Cahours a été nommée directrice de la salle d'asile publique du quartier de la Croix-Verte, à Saumur (poste nouveau).

M. le général Allard, ancien député et président du Conseil général des Deux-Sèvres, est mort jeudi à Paris. Il serait entré hier même dans sa 80^e année. Il avait donc juste 79 ans.

Le général Allard représentait, dans nos dernières Assemblées, l'arrondissement de Parthenay, où il était né.

Poitiers. — Encore un crime au Pont-Neuf ! La justice, accompagnée des docteurs Vélizy et Aucher, s'est transportée avant-hier dans une maison située en haut du Pont-Neuf, à l'effet de procéder à une information au sujet d'un crime d'infanticide.

C'est le second crime de cette nature qui est commis depuis un an dans le faubourg.

Le cadavre de l'enfant a été trouvé enterré dans un cellier de la maison ; il a été transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu.

L'inculpée se nomme Marie-Henriette Moreau, est âgée de 35 ans ; elle est veuve et mère de cinq enfants.

Son accouchement remonterait à quinze jours.

Elle a été écrouée le jour même à la prison.

(Journal de la Vienne.)

THÉÂTRE.

Le 8 octobre, la saison théâtrale était ouverte à Saumur par le *Songe d'une nuit d'été*, et cette première représentation nous faisait applaudir M^{me} Hasselmans, la remarquable prima dona que possède actuellement la scène angevine.

Huit jours plus tard, la troupe de comédie jouait *Bataille de Dames*, dans laquelle M^{lle} Levasseur s'est montrée excellente actrice, et les *Vivacités du capitaine Tic*, qui terminaient joyeusement le spectacle.

Enfin, lundi dernier avait lieu la fête musicale donnée par l'orchestre complet du Grand-Théâtre d'Angers, composé de quarante artistes et solistes, et d'une partie du personnel de l'opéra.

M. Charvannes a été bien inspiré en nous faisant assister à l'un de ces concerts qui, chez nos voisins, vont devenir populaires. Aussi la soirée de lundi a-t-elle été un véritable triomphe, et nous ne pouvons que féliciter la direction d'être entrée dans une voie nouvelle qui est appelée à apporter une heureuse modification dans les goûts et les aspirations du théâtre.

Le programme était parfaitement composé, la salle se trouvait garnie d'une société nombreuse et brillante, et ce public, bon appréciateur du talent des artistes d'é-

lite qui paraissent sur notre scène, leur a décerné des applaudissements justement mérités.

L'ouverture de *Ruy-Blas*, de Mendelssohn, l'entracte de la *Colombe*, délicieuse page de Gounod, et l'ouverture de la *Muette*, exécutés par les quarante musiciens, ont tour à tour charmé l'auditoire. Posséder, même pour quelques heures, un tel orchestre, était, il faut le dire, une véritable bonne fortune pour notre public.

Comme principaux attraits de la soirée, nous devons citer : une fantaisie exécutée sur le hautbois par M. Guillaume Guidé, un tout jeune homme, qui fait sortir de son frêle instrument les sons les plus doux et les plus harmonieux ; un solo de harpe, par M. Dante Jantelli, dont nous avions déjà annoncé le succès à Angers dans le même morceau ; enfin, M. Bodan, dans un concerto de Bériot, nous a montré son habileté dans l'art des Sivori et des Bazzini.

Espérons que M. Charvannes ne s'en tiendra pas à cette seule soirée, et qu'il nous fera applaudir de nouveau l'orchestre d'Angers et ses solistes si distingués. En nous faisant entendre, par exemple, la *Symphonie pastorale* de Beethoven, qui vient d'être si bien accueillie au premier concert populaire d'Angers, notre habile directeur, cette fois encore, mériterait bien du public dilettante.

En outre du concert, la représentation de lundi dernier comprenait deux charmants opéras, le *Maître de chapelle* et le *Nouveau Seigneur du village*. Dans l'œuvre de Paër, nous avons revu notre gracieuse première d'opéra, M^{lle} Rita Lelong, M. Martin, qui faisait sa rentrée sur notre scène et a été chaleureusement accueilli, et M. Boulanger qui, comme comique et trial, avait laissé de bons souvenirs parmi nous.

Le *Nouveau Seigneur du village*, de Boïeldieu, n'avait pas été joué à Saumur depuis 1866, quelques mois après l'inauguration de notre scène. Cette œuvre a été fort goûtée du public. Ainsi que dans le *Maître de chapelle*, M. Martin, l'excellent baryton, a chanté avec beaucoup d'âme et joué avec beaucoup de distinction. M^{lle} Rita Lelong, M. G. Simon, Hincelin et Boulanger ont aussi fait valoir leur talent.

Pour les deux pièces, l'orchestre était complètement rempli par la majeure partie des artistes musiciens qui se sont fait applaudir au concert. Nous pouvons donc dire avec certitude que ni le *Maître de chapelle*, ni le *Nouveau Seigneur*, ni même aucun autre opéra, n'avaient jamais été si brillamment accompagnés sur notre scène.

Lundi prochain, la troupe de comédie nous offrira le *Sonneur de Saint-Paul*, drame en 5 actes, qui est bien le chef-d'œuvre de Bouchardy, et les *Deux Veuves*, délicieuse comédie de Félicien Mallefille.

Faits divers.

M. Eugène Godard, le célèbre aéronaute, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, qui l'avait accompagné dans plus de soixante ascensions.

L'intrépidité de M^{me} Godard était presque légendaire.

Lors de la représentation donnée à Bordeaux pour la libération du territoire, M^{me} Godard devait faire son ascension à cheval et vêtue en amazone, mais les autorités ayant cru devoir s'opposer à cette partie du programme, M^{me} Godard s'enleva assise sur une banquette à deux mètres au-dessous de la nacelle.

C'est M^{me} Godard qui dirigea les ateliers de couture des ballons de siège.

Un cas rare de longévité vient de se produire à Bordeaux. Une femme, M^{me} Anais Daguon, s'est éteinte de vieillesse à l'âge de cent dix-sept ans.

Les condamnations à mort en 1877. — Depuis le 4^e janvier de cette année, le nombre des condamnations à mort prononcées en France s'élève à plus de quarante.

M. Roch a exécuté déjà douze criminels et, malgré la clémence du chef de l'Etat, on prévoit que l'exécuteur des hautes œuvres n'est pas au bout de sa peine. L'assassinat de Brest, le crime de la tour Malakoff sont de ceux qui désarment le pardon.

Depuis bien des années, jamais la France n'avait fourni plus abondante moisson de bandits. La criminalité augmente dans des proportions déplorables.

Nous extrayons d'une intéressante étude, publiée par le *Moniteur universel*, quelques détails sur les jeunes demoiselles qui fréquentent en Russie les universités et s'y livrent à l'étude de la médecine. Selon le rédacteur de l'article publié par le *Moniteur*, ces étudiantes seraient en grand nombre de la secte politique des nihilistes, et il en fait une peinture peu agréable.

« Les étudiantes nihilistes, dit-il, n'ont ni beauté, ni fraîcheur, ni élégance, ni propreté. A quoi tiennent ces défauts, sinon à la libre pratique de la vie anarchique et bohémienne ? Où peuvent se recruter les étudiantes de cet acabit, sinon dans les sphères les plus basses, où de tristes habitudes de misère et de sordidité souillent le corps et jettent l'âme dans un perpétuel malaise ? Des fleurs peuvent éclore du fumier, mais malsaines, parées d'un feu sombre, vénéneuses comme des cryptogames. Les femmes de la secte anti-sociale portent les cheveux courts, coupés en rond au ras du cou ; les inevitables lunettes bleues, ornement contestable, mais précaution utile contre la réverbération de la neige, couvrent leurs yeux froids et indifférents. Elles vont ainsi sur la neige des trottoirs d'un pas tranquille, dans leurs manteaux effrangés, avec des jupons boueux ; elles tiennent des livres sous le bras, et d'une allure masculine vont au cours de l'école de médecine ou de droit.

La plupart, en effet, de ces créatures qui ont renoncé à tous les charmes de la vie féminine, à toutes les grâces, à toutes les délicatesses de leur sexe, étudient pour être médecins. Déjà fortifiées contre toutes les illusions, elles achèvent la transformation qui les rendra hommes tout à fait. Penchées sur des cadavres, armées du scalpel, elles fouillent intrépidement les fibres les plus secrètes du cœur, de ce primate mammifère à station verticale, dont elles sont les sœurs, dont elles ne seront les mères que par accident et non par goût de maternité. Leur diplôme obtenu, elles courent le monde, franchissent l'Océan et s'en vont dans ces contrées nouvelles où les villes éclosent comme des champignons et où toutes les opinions, toutes les originalités, tous les paroxysmes ont droit de cité. »

Bien vieux, mais toujours amusant : Dans la cuisine d'un escadron, après le dîner de la troupe.

— Cuisinier ! crie le capitaine de semaine, pourquoi reste-t-il de la soupe dans les gamelles ?

— Mais, capitaine... — Assez, je ne veux pas qu'il en reste ; c'est une preuve qu'elle n'est pas bonne.

Huit jours après, même jeu. — Cuisinier ! — Présent, capitaine.

— Assez ! Pourquoi toutes ces gamelles sont-elles vides ? — Mais, capitaine...

— Assez, sacrebleu ! Je veux qu'il reste de la soupe ; autrement, je croirais que les hommes n'en ont pas assez.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 26 octobre 1877.

Le cours de 106.50 a encore été discuté aujourd'hui, la victoire est restée aux acheteurs. Le 5 0/0 qui avait été entraîné à 106.42 1/2, est revenu en clôture à 106.62 1/2. Le 3 0/0 finit à 70.25, après avoir fait au plus bas 70.10. Les recettes générales n'achètent plus depuis quelques jours que de faibles quantités de 3 0/0, elles en ont vendu aujourd'hui 2,000 fr. et elles ont acheté 41,000 fr. de 5 0/0. Les Bourses étrangères étaient très-fermes. La 3^e cote des consolidés anglais a apporté le cours de 96 3/8 à 96 1/2. Les fonds étrangers étaient calmes et bien tenus, seules les valeurs égyptiennes étaient lourdes. Les obligations 6 0/0 ont reculé à 168 et se sont péniblement relevées à 169. Le Crédit foncier de France finit en baisse à 557.50. La Banque de France a reculé à 3,090 ; le bruit que le Crédit mobilier français mettra prochainement au jour une combinaison de nature à améliorer sa situation a maintenu ses actions à 156.25. Le Crédit mobilier espagnol était plus faible à 525, il n'y a pas de changement notable dans le cours des actions des chemins de fer français. Les recettes de la 41^e semaine sont meilleures, elles ne sont inférieures que de 86,000 fr. à celles de la même période 1876.

(Correspondance universelle.)

EAU FIGARO teint cheveux (en deux jours). 6 fr. nouveau Bacon, médaille or. Démonstration gratis. VIGUERA, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris. Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable *Revalescière Du Barry*, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis dans ma 93^e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc. LEROY, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante *Revalescière*, je ressens une nouvelle vigueur ; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

MEYFRAT, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière-chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 288 tasses, 36 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La *Perfection de Chocolat Du Barry*.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BISSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE.
En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur, Le dimanche 26 octobre 1877, à midi.

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 34, à l'angle de cette rue et de la rue Brault.

Comprenant : cuisine avec pompe, salle à manger, salon, cellier au rez-de-chaussée; trois chambres au premier étage; une chambre et un cabinet au deuxième étage; greniers à côté; latrines.

Cette maison dépend de la succession de M^{me} Dutour-Chaumin, de Bagneux. (532)

Maison à vendre ou à louer, en totalité ou par parties, rue de la Comédie, 19. S'adresser à M^{me} THURFOIN, rue d'Orléans, 85. (571)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le mercredi 31 octobre 1877, à midi.

En l'étude de M^e ROBINEAU, De la MAISON où s'exploite

L'HOTEL DU CANARD-ROUGE

Sise à Saumur, rue du Petit-Versailles, n° 12.

REVENU, par bail authentique, 825 francs.

Mise à prix. 9,000 francs. On adjugera même sur une seule enchère. (533)

ON DEMANDE commanditaire avec 200,000 fr. garantis, pour donner plus d'extension à une importante fabrique de province en plein rapport. (Centre industriel.) Chiffres d'affaires : 2,000,000 de francs. Bénéfice net : 150,000 fr. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, Paris.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES BIENS

Ci-après,

Situés au Petit-Puy, commune de Saumur.

1^o Le Clos-Vaujouin, contenant 1 hectare 10 ares;

2^o Petite maison et 26 ares de vigne et jardin, dans le Clos-Cesbron;

3^o Et une cave en roc, joignant MM. Cholet, Bougréau et Gabiller.

S'adresser à M. TENNEQUIN, boulanger à Saumur, ou à M^e ROBINEAU, notaire. (570)

A VENDRE

BELLE JUMENT NORMANDE pour la selle et la voiture, sept ans.

S'adresser à M. FOURNÉE, Grand-Rue, n° 2, à Saumur. (538)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

PAUL JEUNETTE

Représentant à Saumur,

Préviend le public qu'il continue la vente des Charbons de terre et Briquettes, Charbons de bois et Coke, au gros et en détail.
Livraison à domicile, par wagons dans toutes les gares, et par bateau dans tous les ports.

Les commandes sont reçues place de l'Hôtel-de-Ville, n° 10.

GRANDS MAGASINS DU PALAIS DES MARCHANDS

AVIS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS ont l'honneur d'informer leur clientèle que

LA GRANDE EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'HIVER COMMENCERA LE LUNDI 15 OCTOBRE

Tous les Tissus concernant l'AMEUBLEMENT seront largement représentés dans cette Exposition et offerts avec des avantages réels de BON MARCHÉ.

Le CATALOGUE ILLUSTRÉ que nous faisons distribuer au domicile de nos clientes (1) permettra aux dames de constater que jamais d'aussi grands avantages ne leur ont été offerts.

(1) Ce Catalogue sera également adressé gratis et franco à toutes les dames qui en feront la demande.

MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Saison d'Hiver 1877-1878

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, RUE D'ORLÉANS, 26

SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Saumur, imp. P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.